



## **Le photovoltaïque : rentable et durable !**

**A partir de janvier 2019, les propriétaires de panneaux solaires photovoltaïques pourraient contribuer aux coûts pour l'utilisation du réseau public via un « tarif prosumer ». Malgré cette participation financière, le photovoltaïque sera toujours rentable : sur le plan économique mais aussi environnemental.**

Actuellement, les propriétaires d'une installation photovoltaïque (les « prosumers » comme on les appelle aussi) ne paient pas pour le stockage de leur électricité sur le réseau (lié au système de compensation). Or, en réalité, le réseau public joue en quelque sorte un rôle de réservoir : la production d'électricité ne donne pas toujours lieu à une consommation simultanée, il faut donc la stocker pour plus tard.

Le tarif prosumer, prévu à la base dans la formule de calcul de la prime Quali watt, est actuellement égal à 0 puisqu'il n'existe pas encore. Si une participation financière se confirme, celle-ci s'accompagnera d'une adaptation de la prime Quali watt par la CWAPE (Commission Wallonne pour l'Énergie). Pour rappel, le montant de la prime Quali watt, versée pendant 5 ans aux petites installations (puissance  $\leq 10$  kW), vise à obtenir, pour une installation-type de 3 kWc, un temps de retour sur investissement de maximum 8 ans.

Ca, c'est pour la rentabilité financière de l'investissement... Savez-vous qu'une installation photovoltaïque produit bien plus d'énergie au cours de sa durée de vie que ce qu'elle n'a dû consommer pour être produite ? Même en Belgique, le photovoltaïque rembourse plusieurs fois sa dette énergétique et ça, c'est un bilan positif pour l'environnement.

## **Vous construisez ? Rénovez ? Vous voulez faire des économies d'énergie ?**



**Contactez leurs consultants, ils vous répondront gratuitement et en toute indépendance !**

### **Libramont**

Grand'Rue 1, B-6800 Libramont

Tel : 061/620.160

[guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be)

Ouvert du mardi au vendredi 9h-12h ou sur rendez-vous

<http://energie.wallonie.be>

### **Permanences à :**

**Bastogne** : 1<sup>er</sup> jeudi (13h30-17h) et 3<sup>ème</sup> jeudi (15h-19h)

**Vielsalm** : jeudis jours de marché (9h30-12h)

**Neufchâteau** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis (13h30-16h30)

**Houffalize** : 2<sup>ème</sup> jeudi (13h30-16h30)

**Wellin** : 2<sup>ème</sup> mercredi (14h-17h)